

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le lundi 24 février à 20 h, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 14 février, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 36

Nombre de conseillers titulaires présents : 28

Nombre de votants : 31

Procurations : 3

Etaient présents :

Mme Marcelle LE PENRU, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, Mme Sylvie GAIN, Mme Monique DANION, M. Pascal GUIBLIN, M. Raymond HOUEIX, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Claude RAKOZY, Mme Marie-France BESSE, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Mme Monique MORICE, M. René DANILET, Mme Anne BEGO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Pascal HEUDE, Mme Marie-Christine DANILO, M. Philippe MOULINAS, Mme Marie-Thérèse KERDUDO, M. Georges BOEFFARD, M. Boris LEMAIRE, M. Stéphane COMBEAU, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Henri GUEMENE.

Excusé : M. André SERAZIN

Absents : M. Patrice LAUNAY, M. Gilbert PERRION, M. Régis LE PENRU, M. Jean-François HUMEAU.

Procurations :

Mme Claire MAHE à M. Bernard CHAUVIN, M. Michel GRIGNON à Mme Marcelle LE PENRU, M. Serge LUBERT à Mme Sylvie GAIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2020 02 n°01 - Procès Verbal du 16 décembre 2019

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents, lors du dernier Conseil Communautaire, le procès-verbal du Conseil Communautaire de la séance du 16 décembre 2019, sans aucune remarque.

2020 02 n°02 – FINANCES - Comptes de Gestion 2019

En présence de Monsieur Hemery, Receveur, qui a présenté l'ensemble des comptes de gestion pour annoncer les résultats 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,
les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les comptes de gestion de l'ensemble des budgets de la collectivité dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés.

2020 02 n°03 - FINANCES - Compte Administratif 2019 - BUDGET PRINCIPAL

| Fonctionnement | | Investissement | |
|---|--------------|----------------------------|------------|
| Principales dépenses | Euros | Principales dépenses | Euros |
| Attribution de compensation | 1 158 566 | Très haut débit | 669 587 |
| Reversement FNGIR | 1 082 063 | Fonds de concours | 97 719 |
| Carburants | 78 015 | Fonds de concours commerce | 45 000,00 |
| Électricité / gaz (hors piscine) | 60 280 | PLUI | 35 765,00 |
| Eau (hors piscine) | 6 992 | Pylone Molac | 60 831,00 |
| Salon du livre (hors personnel) | 24 440 | Réseau chaleur | 59 706,00 |
| Charges de personnel (déducat IJ) | 2 704 679 | Capital de la dette | 262 024,00 |
| Indemnités élus | 139 629 | balayeuse | 162 000,00 |
| Service Incendie+entretien caserne | 432 819 | Véhicules réseau médiathèq | 29 834,00 |
| Subventions org.privés et cotisations | 728 818 | Aérateur compacteur | 42 299,00 |
| OPAH (dont aides logement) | | Tondeuse autoportée | 29 880,00 |
| Enfance/Jeunesse(hors personnel & festimômes) | 382 093 | Nacelle d'occasion | 47 940,00 |
| Voirie services techniques (hors personnel) | 485 227 | Tracteur d'occaton | 15 750,00 |
| Asphodèle (hors personnel) | 271 750 | MSAP étude faisabilité | 9 000,00 |
| festimômes | 0 | Logiciel et autres | 20 707,00 |
| Piscine (hors personnel- yc intérêt) | 724 585 | Plan de mobilité | 17 000,00 |
| Gérontologie (hors pesonnel) | 47 700 | | |
| Dotation aux amortissements | 1 024 749 | | |
| Remboursement intérêts | 144 044 | | |
| Principales recettes | euros | Principales recettes | euros |
| DGF / dotation de compensation | 887 085,00 | FCTVA | 127 792,00 |
| Contribution directe | 5 795 777,00 | Subvention | 433 388,00 |
| Attrib de compensation | 192 719,00 | Partic Quest Asphodèle | 36 999,00 |
| Compensation exo TH | 239 428,00 | | |
| FPIC | 226 502 | | |
| Travaux voirie et location nacelle | 606 346,00 | | |
| Recettes piscine(dont réseau de chaleur) | 592 256,00 | | |
| Taxe de séjour | 76 889,00 | | |
| Recettes Asphodèle | 151 273,00 | | |
| Recettes enfance-Jeunesse | 701 347,00 | | |
| Recettes gérontologie | 52 569,00 | | |
| Participation Queste Asphodèle | 97 240,00 | | |
| Partic Budget Déchets charges structure | 115 765,00 | | |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 6 461 550,94 | | 54 052,62 | | 6515603,56 |
| Opération de l'exercice | 10 343 459,3 | 11 659 118,51 | 3 680 882,54 | 3 372 902,80 | 14 024 341,84 | 15 032 021,31 |
| Totaux | 10 343 459,30 | 18120669,45 | 3 680 882,54 | 3 426 955,42 | 14 024 341,84 | 21547624,87 |
| Résultats de clôture | | 7777210,15 | 253 927,12 | | 0,00 | 7 523 283,03 |
| Restes à réaliser | | | 130 152,84 | 89124,64 | 130 152,84 | 89 124,64 |
| Résultats définitifs | | 7 777 210,15 | 294 955,32 | | | 7 482 254,83 |

Suite à l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 février 2020,

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°04 – FINANCES - Compte Administratif 2019 – BUDGET DECHETS

| Fonctionnement | | Investissement | |
|-----------------------------------|------------|----------------------|-----------|
| Principales dépenses | Euros | Principales dépenses | Euros |
| SYSEM | 743 903,00 | Capital de la dette | 31 049,00 |
| Prestations diverses | 316 573,00 | caissons | 29 052,00 |
| carburant | 107 130,00 | Composteurs | 25 318,00 |
| Entretien véhicules et divers | 40 750,00 | Conteneurs | 52 707,60 |
| Sacs jaunes | 28 852,00 | Cuve huile minérales | 4 920,00 |
| communication | 16 167,00 | Véhicule zoé élect | 22 411,00 |
| Partic frais de structure | 115765 | | |
| Titres annulés et non valeur | 9 343,00 | | |
| Frais de personnels (déduct IJ) | 537 094,00 | | |
| Intérêtsde la dette | 6 375,00 | | |
| Principales recettes | Euros | Principales recettes | Euros |
| Redevance incitative | 1 639 899 | FCTVA | 34 529,00 |
| Entrées déchetteries | | | |
| Vente marchandises | 150 717 | | |
| Sub Eco emb;, Eco Folio, CG,ADEME | 474 776 | | |
| Location BOM | 28 000 | | |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 256 162,36 | | 401 317,45 | | 657479,81 |
| Opération exercice | 2 409 622,12 | 2 396 095,59 | 271 896,13 | 358 518,36 | 2 681 518,25 | 2 754 613,95 |

| | | | | | | |
|-----------------------------|--------------|-------------------|------------|------------------|--------------|-------------------|
| Totaux | 2 409 622,12 | 2 652 257,95 | 271 896,13 | 759 835,81 | 2 681 518,25 | 3 412 093,76 |
| Résultats de clôture | | 242635,83 | | 487 939,68 | | 730575,51 |
| Restes à réaliser | | | 22 236,70 | | 22 236,70 | |
| Résultats définitifs | | 242 635,83 | | 465702,98 | | 708 338,81 |

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°05 – FINANCES - Compte Administratif 2019 – BUDGET BATIMENTS LOCATIFS

| Fonctionnement | | Investissement | |
|---------------------------------------|---------|----------------------------|------------|
| Principales dépenses | Euros | Principales dépenses | Euros |
| Entretien Terrains | 15 863 | Remboursement capital | 124 297,00 |
| Entretien bâtiments | 7 890 | Tx commerce de larré | 2 700,00 |
| Taxes foncières | 13 622 | Plantations moulin neuf | 21 046,00 |
| Eau electricité | 24 060 | Local lingerie moulin neuf | 15 269,00 |
| Participation STEP Rochefort en Terre | 0 | Escapes games | 167 553,00 |
| Entretien poste relevage Moulin Neuf | 13 902 | | |
| Remboursement intérêt | 28 644 | | |
| Principales recettes | Euros | Principales recettes | Euros |
| | | subvention | 181 542,00 |
| Refact consommable ancien siège | 5 332 | FCTVA | 31 626,00 |
| Loyers divers | 162 442 | Cession pépinière d'entrep | 400 000,00 |
| Subvention du budget principal | 160 000 | Cession village Kérioche | 336 000,00 |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 349 842,54 | 135 118,16 | | | 214724,38 |
| Opération exercice | 2 491 398,18 | 2 422 106,74 | 3 272 360,07 | 4 197 933,88 | 5763758,25 | 6620040,62 |
| Totaux | 2 491 398,18 | 2 771 949,28 | 3 407 478,23 | 4 197 933,88 | 5763758,25 | 6 834 765,00 |
| Résultats de clôture | | 280 551,10 | | 790 455,65 | | 1071006,75 |
| Restes à réaliser | | | 27 800,77 | 17 633,75 | 27 800,77 | 17 633,75 |
| Résultats définitifs | | 280 551,10 | | 780 288,63 | | 1 060 839,73 |

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-

Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°06 – FINANCES - Compte Administratif 2019 – LA NUAIS / BODIEN / PENHOUE / LA BROUÉE / LA CROIX AUX MOINES

| Fonctionnement | | Fonctionnement | |
|---|--------|----------------------|-------|
| Principales dépenses | Euros | Principales recettes | Euros |
| LA BROUÉE Extension réseau éclairage | 18 211 | | |
| BODIEN division de lots | 1 945 | | |
| PENHOUE Étude simplification esp verts | 2 400 | | |
| LA CROIX AUX MOINES effacement réseau élect | 6 288 | | |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | 24 560,82 | | 734 632,08 | | 759 192,90 | |
| Opération exercice | 766 577,08 | 658 256,11 | 658 256,11 | 734 632,08 | 1 424 833,19 | 1 392 888,19 |
| Totaux | 791 137,90 | 658 256,11 | 1 392 888,19 | 734 632,08 | 2 184 026,09 | 1 392 888,19 |
| Résultats définitifs | 132881,79 | | 658 256,11 | | 791 137,90 | |

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°07 – FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA KERVAVULT EST

| Fonctionnement | | Fonctionnement | |
|----------------------------------|-------|----------------------|-------|
| Principales dépenses | Euros | Principales recettes | Euros |
| Terrassement MAM et raccordement | 9 434 | | |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | 117979,80 | | 961 469,30 | | 1 079 449,10 | |
| Opération exercice | 970 904,95 | 865 774,98 | 823 492,56 | 961 469,30 | 1 794 397,51 | 1 827 244,28 |
| Totaux | 1 088 884,75 | 865 774,98 | 1 784 961,86 | 961 469,30 | 2 873 846,61 | 1 827 244,28 |
| Résultats définitifs | 223109,77 | | 823 492,56 | | 1 046 602,33 | |

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°08 – FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA LA HUTTE SAINT PIERRE

| Fonctionnement | | Fonctionnement | |
|-----------------------------|--------|----------------------|-------|
| Principales dépenses | Euros | Principales recettes | Euros |
| Division de lots et bornage | 14 142 | | |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | 156 089,76 | | 164 217,29 | | 320 307,05 | |
| Opération exercice | 176 002,29 | 224 740,54 | 224 740,54 | 164 217,29 | 400 742,83 | 388 957,83 |
| Totaux | 332 092,05 | 224 740,54 | 388 957,83 | 164 217,29 | 721 049,88 | 388 957,83 |
| Résultats définitifs | 107351,51 | | 224 740,54 | | 332 092,05 | |

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°09 – FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA du FLACHEC

| Fonctionnement | | Fonctionnement | |
|----------------------|-------|----------------------|-------|
| Principales dépenses | Euros | Principales recettes | Euros |
| extension | 5485 | | |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | 15 705,11 | | 74 027,45 | | 89 732,56 | |
| Opération exercice | 79 513,40 | 101 719,67 | 101 719,67 | 74 027,45 | 181 233,07 | 175 747,12 |
| Totaux | 95 218,51 | 101 719,67 | 175 747,12 | 74 027,45 | 270 965,63 | 175 747,12 |
| Résultats définitifs | -6501,16 | | 101 719,67 | | 95 218,51 | |

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°10 – FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA de la HAIE

| Fonctionnement | | Fonctionnement | |
|----------------------|--------|----------------------|-------|
| Principales dépenses | Euros | Principales recettes | Euros |
| aménagement | 41 625 | | |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 7320,32 | 416 657,82 | | 416 657,82 | 7 320,32 |
| Opération exercice | 457523,84 | 449 444,26 | 449 444,26 | 416657,82 | 906 968,10 | 866 102,08 |
| Totaux | 457 523,84 | 456 764,58 | 866 102,08 | 416 657,82 | 1 323 625,92 | 873 422,40 |
| Résultats définitifs | 759,26 | | 449 444,26 | | 450 203,52 | |

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°11 – FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA LENRUIT POIGNANT / CLEHERLAN

| Fonctionnement | | Fonctionnement | |
|----------------------|-------|----------------------|-------|
| Principales dépenses | Euros | Principales recettes | Euros |
| Espaces verts | 4 991 | | |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 137 436,46 | 979 318,68 | | 979 318,68 | 137 436,46 |
| Opération exercice | 1 014 181,36 | 976 146,99 | 976 146,93 | 979 318,67 | 1 990 328,29 | 1 955 465,66 |
| Totaux | 1 014 181,36 | 1 113 583,45 | 1 955 465,61 | 979 318,67 | 2 969 646,97 | 2 092 902,12 |
| Résultats définitifs | -99402,09 | | 976 146,94 | | 876 744,85 | |

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-

Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°12 – FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA LA CHAUSSEE/LANVAUX

| Fonctionnement | | Fonctionnement | |
|-------------------------------|-------|----------------------|-------|
| Principales dépenses | Euros | Principales recettes | Euros |
| Étude réaménagement carrefour | 8 590 | Cession SFR | 8 918 |
| | | cession LA BAMBELLE | 4 284 |

Le Compte Administratif 2019 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | 17 701,69 | | 510663,13 | | 528 364,82 | 0,00 |
| Opération exercice | 519 253,13 | 560 609,58 | 545 507,43 | 510 663,13 | 1 584 013,69 | 1 071 272,71 |
| Totaux | 536 954,82 | 560 609,58 | 1 056 170,56 | 510 663,13 | 1 593 125,38 | 1 071 272,71 |
| Résultats définitifs | | 23654,76 | 545 507,43 | | 521 852,67 | |

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019, sous la présidence de M. Jean-Claude Rakozy, Vice Président de la Communauté, Mme Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente, ayant quitté la salle (à 21h00).

2020 02 n°13 – FINANCES - ROB 2020 et Rapport égalité hommes-femmes

Le rapport d'orientation budgétaire 2020 (ROB) est fourni en annexe de la séance.

Le ROB sert de base au débat d'orientation budgétaire 2020 et présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin annuel de financement.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est également transmis en annexe.

Le rapport égalité hommes femmes est présenté indépendamment et est fourni en annexe.

Sur avis favorable de la commission finance réunie le 05 Février 2020, et sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les grandes orientations budgétaires 2020, le Plan Pluriannuel d'Investissement et le rapport égalité hommes femmes ;

- approuve la tenue de ce débat et sur le rapport d'orientations budgétaires.

2020 02 n°14 – FINANCES – Fonds de concours spécial 2020 en soutien aux plus petites communes fortement impactées par la disparition des fonds de concours (non compensée par le FPIC règle de droit commun et la modification de la prise en compte des charges transférées liées à l'enfance-jeunesse)

Suite à la disparition des fonds de concours "traditionnels" et la modification de la prise en compte des

charges transférées liées à l'enfance jeunesse, certaines communes s'en trouvent très impactées. Madame La Présidente propose de réitérer l'aide aux communes concernées par la double condition suivante :

- Disposer d'un potentiel financier par habitant inférieur à celui de la moyenne communautaire (PFI 2019 : 656,66)
- Et être impactées négativement par la disparition des fonds de concours "traditionnels" et la modification de la prise en compte des charges transférées liées à l'enfance jeunesse.

L'enveloppe affectée annuellement (à compter du 1er janvier 2016) a été plafonnée à 13 557€.

Pour 2020, deux communes sont concernées : Le Cours et Saint Gravé.

| Communes | Potentiel Financier 2019 | Impact disparition fonds concours historique, charges transférées EFJ, FPIC | Montant fonds concours spécial |
|-------------------------------|--------------------------|---|--------------------------------|
| Le Cours | 489,89 | - 6 025 | 6 025 |
| Saint Gravé | 630,44 | - 3 675 | 3 675 |
| Rochefort en terre | 679,89 | - 3 857 | 0 |
| Questembert communauté | 656,66 | - 13 557 | 9 700 |

Pour mémoire, les membres du Bureau du 19 novembre 2015 avaient émis à l'unanimité un avis favorable sur l'instauration de ce fonds de concours "spécial", le montant de l'enveloppe plafonnée, sur les critères d'attribution et les montants alloués aux communes, fonds qui entrait en vigueur au 1er janvier 2016.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, approuve :

- le renouvellement de cette enveloppe fonds de concours spécial d'un montant global plafonné à 13 557€,
- le versement de ce fonds de concours selon les conditions définies (d'un montant de 9 700€), tel que réparti ci-dessus.

2020 02 n°15 – FINANCES - Subventions 2020

M. le Vice Président en charge des finances et M. Le Vice Président en charge de l'économie présentent les demandes de subventions pour 2020. Le document est fourni en annexe.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 13 février 2020,

le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le versement des subventions tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe.

2020 02 n°16 – FINANCES – Présentation en non valeurs Budget DECHETS

Le comptable du trésor signale qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces appelées « non valeurs » (au budget déchets).

Il est nécessaire de présenter ces listes au Conseil Communautaire, jointes en annexe au projet de délibération, pour un montant total de 5 697,27 €.

liste n° 4130600233 d'un montant de 2 310,27 €

liste n° 4291700533 d'un montant de 3 272,42 €

liste n° 4299500233 d'un montant de 114,58 €

*Sur avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 13 février 2020,
les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, valident à l'unanimité des membres présents,
les mises en non valeur proposées.*

2020 02 n° 17 – Aménagement – Questembert – Abords du siège communautaire – Intégration d'une parcelle communautaire au domaine public de la ville de Questembert

Une partie de la parcelle cadastrée AC 111 sise Place de la Gare 56230 QUESTEMBER, appartenant à Questembert communauté, empiète sur le cheminement doux bordant l'avenue de la Gare et reliant le centre-ville de Questembert. Cela représente 134 m² affectés à la circulation générale et utilisés par le public.

Dans le cadre des démarches de régularisation foncière entre domaine public et privé sur le secteur Gare, il convient de sortir 134 m² du domaine privé communautaire vers le domaine public de la ville de Questembert.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 13 février 2020,

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- constatent l'usage public de cette partie de parcelle en terme de circulation pour la ville de Questembert,*
- demandent son incorporation au domaine public de la commune de Questembert,*

- autorisent Madame la Présidente ou son représentant légal à signer tous documents relatifs à cette affaire.*

2020 02 n° 18 – AMENAGEMENT – GEMAPI - Protocole organisant le transfert de la compétence « prévention des inondations » avec l'EPTB vilaine

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par délibération 2017 12 n°04 du 11 décembre 2017, le Conseil Communautaire a transféré cette compétence à l'EPTB Vilaine.

L'EPTB Vilaine propose donc aux Communautés de Communes d'adhérer selon une compétence de base (Socle) dans ses statuts, et de prestations « à la carte » sur sollicitation des EPCI :

- Un socle basé sur une politique centrale autour du cycle de l'eau avec notamment :
 - Le portage du SAGE ainsi que les autres documents de planification (SLGRI, PAPI ...) au nom de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
 - L'élaboration du Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun du bassin de la Vilaine (PAIC)
 - La maîtrise d'ouvrage d'études et de stratégies globales d'aménagement à l'échelle de la Vilaine, dans les domaines de la gestion quantitative (crues et étiages), de la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques et de la biodiversité, de l'adaptation aux changements climatiques dans ses dimensions hydrauliques et aquatiques et de sensibilisation aux risques
 - Missions d'aménagement sur des ouvrages hydrauliques structurants et multi-usages

- A la carte, « tout ou partie » de la GEMAPI sur le bassin de la Vilaine, avec :
 - Mise en place et animation de commissions locales de pilotage et des services techniques locaux
 - Par conventionnement, réalisation d'études, de travaux, de formation, de sensibilisation et d'animation autour de la GEMAPI

Pour ce dernier point, il convient de finaliser une convention entre Questembert Communauté et l'EPTB Vilaine afin de préciser les champs d'actions et leurs modalités.

Aujourd'hui, compte-tenu du contexte et du territoire, les besoins de l'EPCI se limitent uniquement à de l'assistance technique, une veille technique et réglementaire, une mobilisation des outils de l'EPTB Vilaine (modèle hydraulique, base de données des bâtiments inondables, outils cartographiques...) pour répondre aux demande de l'EPCI.

La participation de Questembert Communauté au titre de la prévention des inondations s'élèvera à 1 230 € par an.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 13 février 2020,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuvent les termes du protocole organisationnel du transfert de compétence « prévention des inondations » ci-annexé,*
- *donnent pouvoir à Mme la Présidente ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente décision.*

2020 02 n°19 - GEMAPI - Convention avec Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération pour la gestion partagée du bassin versant de Pénerf

En collaboration avec Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération élabore en 2020 le futur contrat territorial 2021-2026 des bassins versants de la Rivière d'Auray, du Golfe du Morbihan et de la Rivière de Pénerf.

Le bassin versant de la Rivière de Pénerf est partagé entre trois EPCI : Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et GMVA.

Dans une logique de continuité de l'action et afin de garantir le maintien de la cohérence hydrographique, une convention de gestion partagée du bassin versant de Pénerf pilotée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en partenariat avec Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté est nécessaire.

Le projet de convention joint à la présente délibération présente les modalités de partenariat et assure la mise en œuvre des actions.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *autorisent la Présidente à signer le projet de convention ci-joint, relatif aux actions à mettre en œuvre en 2020 sur le bassin versant de Pénerf,*
- *autorisent la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

2020 02 n° 20 - AMENAGEMENT - Information - projet de périmètres délimités des abords autour des monuments historiques de Questembert - validation des périmètres

La Présidente ;

VU le projet de Périmètres Délimités des Abords autour des Monuments Historiques de Questembert élaboré par Mme HERBAUT, Architecte des Bâtiments de France,

VU le rapport émis suite à l'enquête publique qui s'est déroulée sur 25 novembre au 11 décembre 2019

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France du 6 février 2020

La Commune de Questembert a sollicité auprès des services de l'État la modification des Périmètres Délimités des Abords autour des Monuments Historiques suivants : les Halles, la chapelle Saint-Michel et

la Croix du cimetière, la Croix des Buttes, le Puits du Presbytère, le Château d'Erech, le moulin de Lancay, la Croix du Congo, la Croix de la chapelle Saint-Vincent et la fontaine de Bréhardec.

Un dossier a été élaboré à cet effet par l'architecte des bâtiments de France, Mme HERBAUT et la ville de Questembert en novembre 2018.

Le Conseil Communautaire de Questembert Communauté, sollicité pour avis sur ce dossier a émis un avis favorable le 18 février 2019.

L'enquête publique relative au dossier s'est déroulée sur 27 jours du 25 novembre au 11 décembre 2019.

Mme CARLIER, commissaire enquêteur dépêchée sur le dossier a émis son rapport le 13 janvier 2020

L'architecte des bâtiments de France a ensuite émis un avis favorable, le 6 février 2020, à la modification des Périmètres Délimités des Abords tels que définis dans l'étude de Mme HERBAUT.

Le Conseil Communautaire de Questembert Communauté est aujourd'hui saisi pour avis sur le dossier.

CONSIDÉRANT le dossier de Modification des Périmètres Délimités des Abords autour des Monuments Historiques élaboré par l'architecte des bâtiments de France, Mme HERBAUT,

CONSIDÉRANT le rapport d'enquête publique de Mme CARLIER,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France pour la modification des Périmètres Délimités des Abords autour des Monuments Historiques de Questembert tels que définis dans l'étude de Mme HERBAUT,

CONSIDÉRANT la validation par Monsieur Le Préfet de Région, sur avis de la DRAC, des nouveaux périmètres dans la même mouture que le dossier proposé à l'enquête,

Un arrêté a été pris par Madame La Présidente pour annexer l'arrêté préfectoral au PLUi et rendre les nouveaux périmètres exécutoires.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de l'information sur la validation de la modification des Périmètres Délimités des Abords autour des Monuments Historiques de Questembert tels que définis dans l'étude de l'Architecte des Bâtiments de France.

2020 02 n° 21 – AMENAGEMENT – Avis sur SRADDET de la Région Bretagne

La Présidente ;

VU le projet de SRADDET de la Région Bretagne arrêté par le Conseil Régional le 28 novembre 2019

VU la demande de la région Bretagne pour émettre un avis sur le projet reçue le 13 décembre 2019 dans un délai de 3 mois

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document cadre et transversal, élaboré par les Conseils Régionaux, orientant les politiques territoriales à l'échelle de toute la Bretagne notamment sur les déchets, l'habitat, les mobilités, le climat, l'environnement, l'énergie, la qualité de l'air et les grandes infrastructures. Le document intègre à ce titre le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, le Schéma régional climat, air et énergie, le Schéma régional de cohérence écologique, le Schéma régional des infrastructures et des transports et le schéma régional de l'intermodalité.

Pour les intercommunalités, le SRADDET devra être pris en compte ou compatible pour l'élaboration ou

la révision de nos documents d'urbanisme et du PCAET et également dans le cadre de notre politique 'déchets'.

Le SRADDET de la région Bretagne a été arrêté le 28 novembre 2019,

Le projet se développe en 5 grands axes :

- Raccorder et connecter la Bretagne au monde
- Accélérer la performance économique par les transitions
- Faire vivre une Bretagne des proximités
- Une Bretagne de la sobriété
- Une Bretagne unie et solidaire

Sur le volet urbanisme et aménagement

Sur le volet aménagement et urbanisme, le SRADDET devra être pris en compte lors de la révision de nos documents d'urbanisme.

Les principales règles proposées dans le document arrêté qui pourraient nous impacter portent notamment sur :

- Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels,
- Densification forte de tous les espaces bâtis,
- Intégrer un objectif de 30 % de logements abordables (accession sociale, logement social) sur le territoire,
- L'intégration de règles relatives à l'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions,
- Un renforcement des polarités principales par des objectifs d'accueil renforcés,
- Des mesures réglementaires et opérationnelles pour la préservation et la restauration de la trame verte et bleue,
- L'intégration d'objectifs de préservation et de reboisement des espaces agro-naturels et urbains,
- L'identification des secteurs potentiels de développement des ENR,
- L'engagement sur un objectif de réhabilitation du parc locatif abordable,
- L'identification de secteurs dans lesquels sont imposés des objectifs de performance énergétique des constructions, notamment sur les bâtiments publics,
- L'inscription d'objectifs de réhabilitation thermique des parcs privés et publics du secteur tertiaire et de l'habitat,

Les règles proposées confirment les orientations déjà développées dans le PLUi valant SCoT en application notamment sur la structuration territoriale.

Sur ces éléments, les remarques à apporter portent notamment sur le questionnement relatif à l'application d'un règlement uniforme à tout le territoire breton qui connaît pourtant des différentiels importants d'attractivité et de richesses. Sur les territoires ruraux, le développement de l'habitat pavillonnaire répond à une demande des habitants et des nouveaux arrivants à la recherche de ce mode d'habitat. S'engager sur l'arrêt total de la consommation d'espaces agricoles et naturels revient à rendre nos territoires moins attractifs encore et fait peser des craintes sur l'avenir des territoires ruraux, leurs services et leurs écoles.

Un autre questionnement se pose quand au fait de réunir un nombre important de nouvelles obligations aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des PLU et SCoT notamment sur les question énergétiques, d'urbanisme opérationnel (sur l'aménagement des bourgs) ou environnementales alors que ces thématiques sont aujourd'hui traitées à des échelles et dans des temporalités différentes de celle de l'élaboration du document d'urbanisme. Ces politiques obéissent à des cycles différents (mandats électoraux par exemple). A titre d'exemple, la compétence GEMAPI est aujourd'hui déléguée sur notre territoire à 3 organismes différents qui interviennent sur des bassins versants différents, avec des problématiques et des plans d'action différents.

Il paraît alors complexe de leur demander de s'engager sur des programmes d'actions s'inscrivant dans le cadre temporel et organisationnel préparé à l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les obligations introduites dans le SRADDET complexifient également largement le volet diagnostique et réglementaire des documents d'urbanisme (d'autant plus quand ils sont élaborés à échelle intercommunale).

Le SRADDET proposé oriente le PLUi vers un outil beaucoup plus transversal et qui oriente fortement beaucoup de politiques des collectivités notamment sur l'environnement et l'habitat.

L'identification de secteur de développement d'ENR fait peser un risque fort de recours sur les documents de planification urbaine quand on observe l'accueil des nouveaux projets éoliens par les riverains sur nos territoires.

Sur le volet climat air énergie

Sur le volet climat air et énergie, le SRADDET devra être pris en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Les principales règles proposées dans le document arrêté qui pourraient nous impacter portent notamment sur :

- L'objectif de multiplier par 7 la production d'ENR sur la période 2012-2040,
- La contribution du territoire pour réduire la consommation énergétique de 39 % sur la période 2012-2040.

La stratégie du PCAET de Questembert Communauté votée en février vise à atteindre les objectifs fixés dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, à savoir :

- une réduction de la consommation d'énergie finale de 20 % par rapport à 2012 à l'horizon 2030 et de 50 % à l'horizon 2050,
- une réduction de la consommation d'énergie primaire d'énergies fossiles de 30 % par rapport à 2012,
- le développement de 23 % d'énergies renouvelable en 2020, de 32 % en 2050, dans la consommation finale d'énergie brute.

Aussi, le territoire s'est engagé à devenir un Territoire à Énergie Positive (TEPOS) à l'horizon 2050, par la production de **390Gwh** d'énergies renouvelables et au moyen de la baisse de **236 Gwh** de consommation d'énergie finale. Les 390Gwh correspond au potentiel de production d'énergie renouvelable net, après analyse des contraintes. Cela correspond à 34 % du potentiel brut.

Concernant l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables, celui-ci ne peut être garanti puisqu'il est dépendant des réalités du territoire. En termes d'équivalence, il faudrait créer 28 unités de méthanisation à la ferme de 130kWe chacune. Aujourd'hui, la création d'installation par les agriculteurs est très difficile car ils subissent des recours de la part de riverains, qui ne souhaitent pas avoir d'installations près de chez eux. Il faut également implanter 14 éoliennes de 2,5 MWh; le territoire compte déjà 8 éoliennes, il faut alors veiller à ne pas saturer ni dégrader le paysage. Là aussi, l'acceptabilité des projets par les riverains est à travailler car plusieurs recours ont déjà été menés contre des projets. Enfin, cela nécessite d'équiper 6 400 toitures et 22 500 places de parkings en panneaux photovoltaïques. Au regard du prix de rachat de l'électricité aujourd'hui, il est difficile de promouvoir l'installation de panneaux solaires photovoltaïques auprès des particuliers. Il faudra une sérieuse incitation financière pour massifier le nombre de projets.

Concernant l'atteinte des objectifs de rénovation énergétique, la collectivité n'a aucune marge de manœuvre pour massifier la rénovation du parc industriel, tertiaire et agricole. Concernant le parc de logement privé, le territoire doit d'abord mener un travail de structuration de sa politique d'accompagnement de travaux, au niveau technique et sur le montage de dossier de subvention, car pour l'heure, il n'a quasiment aucun moyen.

Sur le volet prévention et gestion des déchets

Sur le volet prévention et gestion des déchets, le SRADDET intègre le plan régional de prévention et de

gestion des déchets (PRPGD), pour lequel le conseil communautaire a déjà émis un avis favorable avec réserves dans sa délibération 2019 09 n°09.

Après les conclusions favorables du commissaire enquêteur, ce PRPGD est actuellement dans la phase d'approbation définitive que se terminera par sa validation lors de la Commission permanente du Conseil régional du 23 mars 2020.

L'objectif central du SRADDET qui va impacter le service déchets porte sur le 0 enfouissement puis le 0 déchet à l'horizon 2040.

Au niveau des mesures, celles qui concernent les installations de traitement de déchets cadreront également les futures évolutions de nos outils de traitement (centre de tri, Unité de Valorisation Organique...).

CONSIDÉRANT les orientations du projet de SRADDET de la Région Bretagne tel qu'arrêté le 28 novembre 2019

CONSIDÉRANT la compatibilité du projet de PLU porté par la commune de Sulniac avec le projet de PLUi valant SCoT de Questembert Communauté

A toute fin utile, le document complet du SRADDET (étant lourd en terme de transmission numérique) est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://docs.questembert-communaute.fr:/share.cgi?ssid=0yVZsyU>

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020 (sur la présentation des observations présentées),

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donnent un avis favorable au projet de SRADDET de la Région Bretagne tel qu'arrêté le 28 novembre 2019 avec les réserves telles que présentées ci-dessus.

2020 02 n° 22 - AMENAGEMENT - MEGALIS BRETAGNE - Convention de cofinancement 2019-022-039 - Projet Bretagne Très Haut Débit- Commune de Lauzach - Complément à la délibération n°2019 03 n°32 - Actualisation coûts des travaux

Par délibération 2019 03 n°32 du 19 Mars 2019, le Conseil Communautaire a validé la proposition de Mégalis pour la montée en débit sur la commune de Lauzach, ainsi que le plan de financement et la participation de la commune à hauteur de 8,5 % du coût des travaux.

Pour mémoire :

Mégalis Bretagne souhaite accélérer le déploiement industriel du FTTH par la passation du plus important contrat de conception-réalisation actuellement en cours sur notre territoire. Cependant pour les communes concernées par la phase 3 (après 2023), certaines lignes présentant de faibles débits pourraient faire l'objet d'une amélioration du service par la réalisation d'opérations de montée en débit (MED).

Elle concernerait 473 lignes **pour un coût total de 111 256€ (Mars 2019)**

Le plan de financement proposé pour l'investissement est le suivant :

- Région 50 % (55 628€)
- Département 33 % (36 714€)
- Questembert Communauté 17 % (18 914€). Pour information, une somme de 19 000€ a été inscrite au PPI sur 2020. Cependant, la Commune de Lauzach participera à hauteur de 8,50 % (9 457€) sous forme de fonds de concours (reversé à Questembert Communauté).

A compter de leurs mises en services, il convient d'ajouter des frais de fonctionnement de l'ordre de 994€ par an et par opération : Région 497€ par an / Département 328€ par an / Questembert Communauté 169€ par an. Après les travaux, l'ensemble des prises passeraient au-delà de 8 Mb/s.

Novembre 2019,

Mégalis Bretagne nous informe que suite à l'attribution du marché de travaux, le montant des travaux passerait de 111 256€ à 113 363,40€ (+2 107,40€), ce qui représente + 358€ pour Questembert communauté et la commune de Lauzach.

Il convient de signer une convention de cofinancement avec Mégalis pour l'opération de montée en débit (2ème génération) de la commune de Lauzach.

Sur avis favorable du Bureau communautaire du 13 février 2020, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- valident le nouveau plan de financement avec l'actualisation du prix des travaux,
- autorisent Mme La présidente ou son représentant à signer la convention de cofinancement.

2020 02 n° 23 – AMENAGEMENT – Maison de Services au Public – Validation du programme d'investissement

Rappel contexte

A la demande de Mme la Présidente de Questembert Communauté, un séminaire rassemblant les membres du Bureau Communautaire a été organisé le 20 Juin 2018 sur le thème des Maisons de Services au Public. Afin d'alimenter la réflexion, il avait été demandé aux services de la Préfecture une intervention sur le sujet. L'objectif était de pouvoir présenter aux élus :

- les objectifs d'une maison de services au public
- les différents services présents et partenaires potentiels
- la notion de première information délivrée (jusqu'où va t-on ?)
- les moyens à mettre à disposition pour le fonctionnement d'une maison de service au public et le coût de fonctionnement moyen.
- les subventions possibles pour ce type de projet (investissement et fonctionnement)
- la nature de l'engagement (contrat avec l'Etat, avec les partenaires, durée de l'engagement...)

Par délibération en date du 28 juin 2018, les membres du Bureau ont décidé la création d'un groupe de travail sur ce projet de maison de services au public. Deux visites ont ensuite été organisées à l'automne 2018 dans les maisons de services au public de Grand-champs et de Ploërmel Communauté.

Suite à ces visites, le groupe de travail s'est réuni début 2019 pour affiner le projet de Maison de services, appelé selon le label national « Maison France Services », sur le territoire de Questembert Communauté.

Une étude de faisabilité est validée auprès de EADM afin de déterminer entre autre la future implantation de la maison de services.

Au terme de la réunion du groupe de travail MSAP en date du 27 Août 2019, après analyse des points forts et des points faibles de chaque proposition d'implantation, le groupe de travail a proposé à l'unanimité de retenir l'emplacement situé à côté du siège communautaire à Questembert.

Par délibération en date du 19 septembre 2019, les élus communautaires ont validé le principe de la poursuite des études préalables liées au lancement de l'opération de construction d'une maison de services au public, sous assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Equipements du Morbihan.

Les réflexions menées au sein du groupe de travail sur la maison de services au public ont amené les élus à se poser la question de l'extension du siège communautaire dont l'espace devient contraint.

A l'issue des différentes réunions du groupe de travail désigné à cet effet, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'entériner un programme d'investissement pour un montant, toutes dépenses confondues, de 1 714 960 € TTC (1 383 857 € HT valeur Février 2020) qui se décompose comme suit :

- Maison de services au public : 689 138 € HT
- Extension du siège communautaire : 694 719 € HT

Le programme surfacique et organisationnel, le planning et le bilan prévisionnel des dépenses sera joint pour la séance du Bureau mais également à la prochaine séance du Conseil Communautaire (du 24/02/2020).

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020, les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valident le programme d'investissement et technique de ce projet,
- autorisent Mme la Présidente ou son représentant à prendre les mesures nécessaires pour l'avancement de cette opération.

2020 02 n°24 – AMENAGEMENT- TOURISME - Questembert – Boucle de randonnée – Acquisition d'une parcelle cadastrée YD 84 (Mme Le Texier)

Le projet de boucle de randonnée autour de Questembert est mené en partenariat avec Questembert Communauté, le Conseil Départemental du Morbihan et la ville de Questembert. Le tracé, sur un itinéraire de plus d'une trentaine de kilomètres permet notamment de rejoindre la voie verte vers Molac et le bourg de Pluherlin. Une petite boucle a également été définie à l'ouest de Questembert.

Dans le cadre du projet, Questembert Communauté sollicite les propriétaires impactés par le tracé du projet afin de conventionner le droit de passage ou d'acquérir les parcelles composant l'emprise de la boucle.

Mme LE TEXIER Jacqueline a donné son accord pour la vente de la parcelle :
YD n°84 d'une surface de 3 739 m² sur le territoire de la commune de Questembert au prix de 500€.

Cette parcelle au nord du village de Kerpage est concernée par l'emprise du projet de grande boucle de randonnée.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020, les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valident l'acquisition, aux conditions évoquées ci-dessus, de la parcelle cadastrée YD n°84 d'une surface de 3 739 m² environ, appartenant à Mme LE TEXIER Jacqueline au prix négocié de 500€,
- autorisent Madame la Présidente ou son représentant légal à signer les actes et tous documents liés à cette acquisition. Les frais d'actes notariés seront supportés par Questembert Communauté.

2020 02 n°25 – AMENAGEMENT- TOURISME - Questembert – Boucle de randonnée – Acquisition d'une parcelle cadastrée YD 79 (Mr et Mme Le Texier)

Le projet de boucle de randonnée autour de Questembert est mené en partenariat avec Questembert Communauté, le Conseil Départemental du Morbihan et la ville de Questembert. Le tracé, sur un itinéraire de plus d'une trentaine de kilomètres permet notamment de rejoindre la voie verte vers Molac et le bourg de Pluherlin. Une petite boucle a également été définie à l'ouest de Questembert.

Dans le cadre du projet, Questembert Communauté sollicite les propriétaires impactés par le tracé du projet afin de conventionner le droit de passage ou d'acquérir les parcelles composant l'emprise de la boucle.

M. et Mme LE TEXIER Gérard et Jacqueline ont donné leur accord pour la vente de la parcelle : YD n°79 d'une surface de 12 200 m² sur le territoire de la commune de Questembert au prix de 5 000€.

Cette parcelle au nord du village de Kerpage est concernée par l'emprise du projet de grande boucle de randonnée.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020, les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valident l'acquisition, aux conditions évoquées ci-dessus, de la parcelle cadastrée YD n°79 d'une surface de 12 200 m² environ appartenant aux époux LE TEXIER au prix négocié de 5 000€,
- autorisent Madame la Présidente ou son représentant légal à signer les actes et tous documents liés à cette acquisition. Les frais d'actes notariés seront supportés par Questembert Communauté.

2020 02 n°26 - AMENAGEMENT- TOURISME - Questembert - Boucle de randonnée - Acquisition d'une parcelle cadastrée XD 31 (M. Loquet)

Le projet de boucle de randonnée autour de Questembert est mené en partenariat avec Questembert Communauté, le Conseil Départemental du Morbihan et la ville de Questembert. Le tracé, sur un itinéraire de plus d'une trentaine de kilomètres permet notamment de rejoindre la voie verte vers Molac et le bourg de Pluherlin. Une petite boucle a également été définie à l'ouest de Questembert.

Dans le cadre du projet, Questembert Communauté sollicite les propriétaires impactés par le tracé du projet afin de conventionner le droit de passage ou d'acquérir les parcelles composant l'emprise de la boucle.

L'indivision Loquet représentée par M. Marc LOQUET a donné son accord pour la vente de la parcelle XD n°31 d'une surface de 7494 m² sur le territoire de la commune de Questembert au prix de 3 370€. Cette parcelle au nord de la Croix-Galle est concernée par l'emprise du projet de petite boucle de randonnée.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020, les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- valident l'acquisition, aux conditions évoquées ci-dessus, d'une parcelle cadastrée XD n°31 de 7494 m² environ appartenant à l'indivision LOQUET au prix négocié de 3 370€,
- autorisent Madame la Présidente ou son représentant légal à signer les actes et tous documents liés à cette acquisition. Les frais d'actes notariés seront supportés par Questembert communauté.

2020 02 n°27 - ENERGIE - Contrat pour la mise en œuvre d'un service de production d'énergie photovoltaïque de type « autoconsommation totale » - Signature d'un contrat tripartite avec Morbihan Energie et la commune de Questembert

Le développement des installations photovoltaïques constitue un enjeu fort de transition énergétique. Si la majorité des installations photovoltaïques en France injecte l'intégralité de l'énergie qu'elles produisent sur le réseau et la valorise en la revendant, notamment à travers le dispositif d'obligation d'achat, il existe aussi des installations **d'autoconsommation**.

Une opération d'autoconsommation est le fait pour un producteur, dit « autoproducteur », de consommer sur un même site tout ou partie de l'électricité produite par son installation.

Outre l'organisation du service public de la distribution d'électricité sur le territoire départemental,

Morbihan Énergies, syndicat mixte de coopération intercommunale, dont la gestion est soumise à la surveillance directe de ses membres, est un partenaire privilégié des collectivités locales et EPCI du Morbihan dans les domaines de l'éclairage public, l'éco-mobilité, le numérique et les énergies. Sur ce dernier volet, des stratégies partagées avec les territoires ont mis en évidence le besoin de tester et d'expérimenter le modèle économique de l'autoconsommation des productions locales.

L'objet du contrat proposé est de déterminer les règles suivant lesquelles la commune de Questembert, Questembert Communauté et Morbihan Energies coopèrent afin de mettre en œuvre un projet de ce type. Il s'agit pour chaque partie d'assurer conjointement la réalisation de ce service en vue d'atteindre des objectifs communs d'intérêt général en matière de transition énergétique.

Pour ce projet, le coût annuel global à charge de Questembert Communauté ne pourra excéder, sur la durée d'amortissement du projet, le montant de la facture électrique (à consommation équivalente) que Questembert Communauté aurait eu à régler à son fournisseur si l'installation photovoltaïque n'avait pas été posée.

Au-delà de l'ensemble des coûts (investissement et exploitation, y compris de la centrale photovoltaïque de 6 KWc pour autoconsommation par l'école maternelle), il est prévu que les économies réalisées grâce à l'installation soient réparties à parts égales entre le Morbihan Energies et Questembert Communauté.

Pour information, un contrat spécifique est également établi entre la commune de Questembert et Morbihan Energies pour régir les modalités de développement d'un projet photovoltaïque dont la production électrique sera autoconsommée par l'école, support du présent projet.

Le projet de contrat tripartite est joint en annexe.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020, les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- autorisent Mme La présidente ou son représentant à signer le présent contrat pour la mise en oeuvre d'un service de production d'énergies photovoltaïque de type "autoconsommation totale".

2020 02 n° 28 – DECHETS – Nouvelle convention Eco TLC (Textiles Linge Chaussures)

ECO TLC est l'éco-organisme mandaté par les pouvoirs publics pour les TLC (Textiles, Linges de maisons et Chaussures usagés). Il est chargé de soutenir les actions de communication auprès des citoyens et de mettre à disposition des outils de mesure et de gestion de la collecte sur les territoires afin de faire progresser chaque jour le geste de tri.

Notre dernière convention ayant pris fin au 31 décembre 2019, une nouvelle version est proposée afin de pouvoir continuer à bénéficier des outils de sensibilisation et d'un soutien annuel de 10 centimes par habitant soit environ 2 300 €.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020, les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorisent Mme La Présidente ou son représentant à signer cette convention.

2020 02 n° 29 – TOURISME – Renouvellement de la convention avec la fédération Française de Randonnée pour l'entretien du balisage des sentiers de randonnée

Questembert Communauté a participé à la mise en œuvre de chemins de randonnées sur le territoire, en lien avec les communes, les associations, clubs de marche, le pays touristique de Vannes Lanvaux et l'office du tourisme.

Ainsi, Questembert Communauté compte 14 circuits soit environ 158Km.

- L'entretien des circuits est assuré par les communes qui parfois délèguent à des associations ou clubs

de marche (nettoyage branchages, arbres tombés...)

- Concernant le balisage des sentiers et la signalétique, il est nécessaire de se rapprocher de la fédération française de randonnée habilitée à réaliser et entretenir le balisage des sentiers. Elle réalise également lors de ses prestations de balisage, un diagnostic sur la signalétique existante des sentiers (état de la signalétique, changement à prévoir ou rajouts).

Il est donc proposé pour conserver des circuits de qualité de conventionner avec la fédération française de randonnées pour l'entretien du balisage des circuits.

La convention serait de 4 ans avec un programme d'entretien du balisage détaillé en annexe.

L'entretien portera sur :

- la remise à niveau du marquage peinture
- le nettoyage de la signalétique (flèches jaunes)
- la coupe de la végétation autour des balises et poteaux

Le coût proposé pour cette prestation est de :

- 15€/km pour l'expertise du sentier pour déterminer l'état du balisage
- 25€/km pour la création d'un balisage ou la modification du tracé dans un sens
- 30€/km pour la création d'un balisage ou la modification du tracé dans les deux sens
- 15€/km pour l'entretien du balisage dans un sens
- 20€/km pour l'entretien du balisage dans les deux sens
- 15€/km pour le débalisage d'un circuits

Le projet de convention ainsi que les modalités d'intervention sont joints en annexe.

Afin de permettre un travail collaboratif entre la fédération et les communes, un groupe de référent communaux a été créé (voir liste en annexe).

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020,

les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- autorisent le renouvellement de la convention avec la fédération française de randonnée,
- autorisent Mme La Présidente ou son représentant à signer cette convention.

2020 02 n° 30 – TOURISME/ FINANCES – Validation des actions 2020 de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan

Pour rappel, la région a découpé la Bretagne en 10 destinations touristiques, territoires de projets, menés par les acteurs publics et privés. Questembert Communauté fait partie de la destination Bretagne sud Golfe du Morbihan, qui regroupe 7 EPCI. GMVa et AQTA sont les deux structures qui animent et coordonnent les actions de la destination.

Rappel 2019

Lors du Conseil Communautaire du 28 Janvier 2019, la stratégie touristique et les actions 2019 ont été validées, ainsi qu'une participation financière maximale de Questembert Communauté de 2 831,86 €.

Les actions réalisées à l'échelle de 5 EPCI de la destination sont :

- Le recrutement le 26 septembre 2019 d'un chargé de mission pour 6 mois
- La mise en place d'un appel à projets « Tourisme et Itinérance »
- L'accompagnement pour le développement des infrastructures vélo routes. A ce titre, dans le cadre de la destination, une subvention de 200 000 € de la région a été répartie entre les 5 EPCI. Questembert Communauté a obtenu une subvention de 44 000 € pour financer des travaux d'aménagement de circuits Vélo routes en sortie de Rochefort en terre et entre Saint Gravé et le canal de Nantes à Brest.

Après bilan des dépenses engagées pour 2019, la participation de Questembert Communauté est de 2 713 €.

Prévisions 2020

Lors du dernier comité de pilotage de la destination, il a été validé les actions 2020 :

- la poursuite du déploiement des vélo routes
- la mise en place d'outil pour le suivi de l'entretien et de la signalétique des vélo routes
- la mise en place d'un outil pour la géolocalisation des services à l'itinérance
- l'optimisation du parcours client de son arrivée sur le territoire à son lieu d'hébergement, et de son hébergement aux activités touristiques

Afin de mener ces actions, il est proposé de reconduire le contrat du chargé de mission de 9 mois, soit jusqu'à décembre 2020. Le poste est financé à 80% par la région Bretagne, et les 20% restant sont répartis entre les 5 EPCI.

La participation maximale de Questembert Communauté aux actions 2020, y compris le poste de chargé de mission, est estimée à **4 786 €**.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020, les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- valident les actions 2020 proposées dans le cadre de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan,
- valident la participation maximale 2020 de Questembert communauté à hauteur de 4 786€.

2020 02 n° 31 – ADMINISTRATION GENERALE – MEGALIS BRETAGNE – Nouvelle convention d'accès aux services numériques mutualisé Mégalis Bretagne 2020 -2024

Par délibération du 24 avril 2017 (n°2017-04 n°12), les membres du Conseil Communautaire ont validé la nouvelle convention réajustée pour la période 2017-2019 d'accès aux services Mégalis et approuvé les nouveaux montants de participation statutaire ainsi que les contributions d'accès aux services numériques.

Le nouveau bouquet de services 2020-2024 sera composé des services suivants :

- Portail d'accès aux services et gestionnaire des identités (socle)
- Salle des marchés publics
- Télétransmission Actes et PES
- Parapheur électronique
- Service régional d'archivage électronique
- Échanges sécurisés de fichiers
- Convocation électronique des élus
- Gestion électronique des documents / travail collaboratif
- Portail de publication et de valorisation des données publiques

Vous retrouverez une description de ces services dans la convention, ainsi que sur le site des informations sur les étapes de mise en œuvre de ce nouveau bouquet :

https://www.megalisbretagne.org/jcms/mw_24551/bouquet-de-services-2020-2024

Concernant le modèle économique, les principes du plan de programme 2015-2019 sont maintenus pour la période 2020-2024 avec :

- Une participation statutaire qui devrait rester stable par rapport à 2019, et pour toute la période 2020-2024
- La proposition d'un bouquet de services numériques mutualisés
- Une contribution d'accès aux services forfaitaire annuelle et stable pour toute la période 2020-2024
- Une contribution d'accès aux services mutualisée au niveau de l'EPCI permettant un usage des services pour l'ensemble des communes, CCAS et CIAS du territoire.

Par rapport à la période 2015-2019, afin de répondre aux objectifs cités ci-dessus pour la période 2020-2024, la contribution d'accès au bouquet de services augmente donc pour l'ensemble des membres du

Syndicat mixte.

Cette nouvelle contribution permet d'absorber l'augmentation des usages et des demandes d'accompagnement sur les services actuels, de pouvoir les faire évoluer mais aussi de proposer des nouveaux services dans le bouquet.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2020, les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valident l'offre de services numériques proposée par Mégalis pour la période 2020-2024,
- approuvent les montants de participations statutaires (1 419€ TTC) pour Questembert Communauté ainsi que pour les contributions d'accès aux services numériques (9 600€ TTC/an),
- autorisent Mme la Présidente ou son représentant à signer la Convention d'accès aux services Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2020-2024.

2020 02 n° 32 – Questions et informations diverses

I – Information – Délégation de la Présidente – Foncier

Information au Conseil Communautaire du 24 février 2020, pouvoir de délégation au Président à la délibération n°2014 04 bis n°04 du 17 avril 2014.

1) Economie - Foncier

Signature Baux / commodats : occupation parcelle en ZA usage agricole

référence délibérations du Bureau Communautaire du 6/04/2017 et 30/08/2018

Za de Lauzach modification de la dénomination du preneur : Bio Poules Lauzach (Mr et Mme Burban)

Commodat signé initialement le 28/09/2018.

2) Administration générale – Questembert/Molac – Foncier - Transfert de propriété depuis de le SIVU Centre de Secours vers Questembert Communauté

Depuis la dissolution du SIVU Centre de Secours en 2007, le transfert de ses propriétés vers la Communauté de Communes qui prenait alors la compétence n'a pas été régularisé. Sont concernées les parcelles cadastrées :

- YB 462, sise avenue des Azalées 56230 QUESTEMBERT, d'une contenance de 7517 m² ;
- ZC 151, sise Terres du Bourg 56230 MOLAC, d'une contenance de 1061 m².

Le transfert de propriété entre le SIVU et Questembert Communauté permettra de procéder à la commercialisation notamment des espaces inoccupés autour du centre de secours de Questembert.

Madame la Présidente a délégué pour opérer ce type de régularisation.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ces informations.

II- Information - Marchés publics /achats/contrats/budget - Délégations du Président

Information au Conseil Communautaire du 24 février 2020, pouvoir de délégation au Président à la délibération n°2014 04 bis n°04 du 17 avril 2014.

1) Finances – Budget principal 2019 – Virement de crédit N°1

Madame la Présidente a autorisé le 12/12/2019, le virement de crédit suivant :

Chapitre 022 dépenses imprévues - 8 000 €

Chapitre 012 charges de personnel + 8 000 €

2) ENERGIE – PCAET – Résultat marché de prestations intellectuelles étude pré-opérationnelle à la création d'une plateforme Bois

Vu la délibération 2019 09 n°14 prise le 16 septembre 2019 par le Conseil de Communauté, validant la mise en œuvre d'actions de soutien en faveur de la filière « bois-énergie », et notamment la réalisation d'une étude d'opportunité de création d'une plateforme de stockage de bois communautaire,

Questembert Communauté a lancé une consultation du 23 décembre 2019 au 20 janvier 2020 pour choisir un prestataire capable de mener l'étude pré-opérationnelle à la création d'une plateforme bois énergie sur son territoire. Cette plateforme permettrait de proposer du bois énergie de qualité grâce à de bonnes conditions de stockage et de transformation pour l'approvisionnement des chaufferies existantes et à venir sur le territoire de Questembert Communauté voire aux alentours.

Détail de la consultation :

La consultation a été réalisée par annonce publiée au Ouest France du 26/12/2019 .

Mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne, le profil acheteur : le 23/12/2019.

Selon les seuils du marché et sa durée, la présente opération de marché passée en **procédure adaptée** est soumise à l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Dépôt des offres fixé le 20 janvier 2020 à 12h00.

Durée du marché : 3 mois (fin février 2020-fin mai 2020)

Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction sur la base des critères ci-dessous classés par ordre de priorité décroissante :

| Critères de choix | Pondération |
|--|-------------|
| Valeur Technique -Méthodologie 30 % -Moyens humains 20 % -Responsabilité sociétale de l'entreprise 10% | 60% |
| Prix | 40% |

Possibilité de négociation.

Nombre de demandes de dossiers de consultation (téléchargements) : **19**

Nombre d'offres déposées : **04 offres**

1- Société CEDEN (76230 BOIS GUILLAUME)

2- Société ELCIMAI (38240 MEYLAN)

3- Société WEPO (44400 REZE)

4-Société INDIGGO (73024 CHAMBERY)

Les quatre bureaux d'étude ont été reçus lors d'auditions le mardi 28 janvier en présence de Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Présidente de Questembert Communauté ainsi que Patrice LE PEN-HUIZIC, et Philippe MOULINAS, tous deux Vices-Présidents de Questembert Communauté.

Le jury propose de retenir le bureau d'étude CEDEN au regard des résultats de l'analyse des offres ainsi que de sa maîtrise du sujet lors de l'audition.

Le rapport d'analyses des offres sera fourni pour la séance du Conseil Communautaire du 24 février 2020, pour information.

*La Présidente fait part qu'elle retiendra l'offre de la Société CEDEN pour un montant de **13 675 euros HT (hors option AMO « travaux »)**, et procédera à la signature du marché afférent ainsi que tout document s'y référant,*

et à son exécution.

3) PERSONNEL – SERVICES TECHNIQUES - Résultat de la consultation pour le service de location et d'entretien des vêtements et linges de travail – procédure adaptée

Détail de la consultation :

La consultation a été réalisée par annonce publiée au Ouest France du 20/01/2020 .

Mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne, le profil acheteur : le 16/01/2020.

La présente consultation a pour objet la location et l'entretien des vêtements de travail et linges de travail pour les agents de Questembert Communauté.

Selon les seuils du marché et sa durée, la présente opération de marché passée en **procédure adaptée** est soumise à l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Durée du marché : 3 ans (2020 à 2023)

Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction sur la base des critères ci-dessous classés par ordre de priorité décroissante :

| Critères de choix | Pondération |
|---------------------------------|-------------|
| Prix | 60% |
| Qualité du produit | 15% |
| Procédé de nettoyage | 15 % |
| Respect des règles de nettoyage | 10 % |

Les candidats doivent émettre des échantillons à la remise de leur offre.

Possibilité de négociation.

Dépôt des offres fixé le 04 février 2020 à 12h00.

Nombre de demandes de dossiers de consultation (téléchargements) : 08

Nombre d'offres déposées : 03 offres

1- Société ELIS (49240 AVRILLE)

2- Société INITIAL (44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE)

3- Société ANETT (56380 BEIGNON)

Analyse des offres en cours semaine 06 et 07.

Le rapport d'analyses des offres sera fourni pour la séance du Conseil Communautaire du 24 février 2020, pour information.

La Présidente fait part qu'elle retiendra l'offre de la Société Anett pour un montant estimatif de 37 420 euros HT pour la durée du marché de 3 ans (à adapter selon le bordereau des prix unitaires et les rotations de vêtements, soit une base de 1039,18 € HT mensuel), et procédera à la signature du marché afférent ainsi que tout document s'y référant, et à son exécution.

4) ECONOMIE - La Vraie-Croix – Parc d'activités de la Hutte Saint Pierre – Extension du réseau électrique et de télécommunication par le SDEM 56

Pour faire suite à la délibération de cession numéro 2020 01 B n°07 du 16 janvier 2020 d'un terrain au profit de l'entreprise PREFEA OUEST,

vu la vocation du site destiné à devenir une extension Est du parc d'activités de la Hutte Saint Pierre, il est prévu d'opérer des travaux d'extension du réseau électrique et de télécommunications par le biais d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan.

Ces travaux comporteront notamment la pose d'un transformateur électrique et la viabilisation d'une parcelle au moins.

Un premier bilan de l'opération prévoit un reste à charge pour Questembert Communauté de 50 000 euros dont 37 500 euros associés au réseau électrique (la part télécommunications est en cours de chiffrage).

Madame la Présidente ou son représentant légal a délégué pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

5) Autres Achats- Consultation simple Services techniques voirie

Broyeur multi végétaux (Layec Motoculture à Sarzeau) : 13 950 € HT / 16 740 € TTC

Les membres du Conseil communautaire prennent acte de toutes ces informations.

III - Information délégations du Bureau -

Information au Conseil Communautaire du 24 février 2020 pouvoir de délégation aux membres du Bureau à la délibération n°2014 04 bis n°05 du 17 avril 2014,

Réunion du 16 janvier 2020

Le PV de séance est transmis en format pdf au sein des annexes du Conseil Communautaire.

Points vus à l'ordre du jour

| | |
|-----------------|---|
| 2020 01 B n° 01 | AMENAGEMENT – Présentation EPTB de la stratégie d'actions de l'unité de gestion Vilaine Aval (UGVA) |
| 2020 01 B n° 02 | AMENAGEMENT – Présentation EPTB du protocole de transfert de la compétence Prévention des inondations |
| 2020 01 B n° 03 | SERVICES TECHNIQUES – Marché de fourniture de pneumatiques et prestations de services – procédure adaptée – Résultat de la consultation |
| 2020 01 B n° 04 | ADMINISTRATION GENERALE / ENFANCE JEUNESSE - Projet d'adhésion à la convention portant constitution au groupement de commandes Commune de Questembert/CCAS/Résidence Autonomie/Questembert Communauté/Commune de Limerzel et Commune de Lauzach pour la restauration scolaire et les ACM communautaires |
| 2020 01 B n° 05 | PERSONNEL – Création de deux postes au service technique |
| 2020 01 B n° 06 | ENFANCE JEUNESSE - Festival Festi'mômes : Ouverture Européenne – Actualisation du dossier de subvention au titre de l'aide leader -fonds européens |
| 2020 01 B n° 07 | ÉCONOMIE – La Vraie-Croix – Parc d'activités de La Hutte Saint Pierre – Cession d'un terrain de 15 720 m ² environ au profit de l'entreprise PREFA OUEST |
| 2020 01 B n° 08 | QUESTIONS DIVERSES |

Réunion du 13 février 2020

Le PV de séance est transmis en format pdf au sein des annexes du Conseil Communautaire.

Points vus à l'ordre du jour

| | |
|-----------------|--|
| 2020 02 B n°01 | ADMINISTRATION GENERALE – Présentation des thèmes de travail dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF |
| 2020 02 B n°02 | AMENAGEMENT – Maison de services au public – Avis sur programme d'investissement et technique - et demande de subvention dans le cadre du Contrat de ruralité 2020 |
| 2020 02 B n°03 | ECONOMIE – QUESTEMBERTE – PA de Cléherlan - Convention de servitude avec ENEDIS pour renforcement du réseau électrique |
| 2020 02 B n°04 | ÉCONOMIE – Questembert – Parc d'activités de Kervault Ouest – Régularisation foncière au profit de la société MAGMA COMPOSITES |
| 2020 02 B n°05 | Economie – Berric – Parc d'activités du Flachec – Demande de subvention pour l'extension du « Parc d'Activités du Flachec 2 » au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) |
| 2020 02 B n°06 | Économie – Questembert – Parc d'activités des Hibiscus - Cession d'un terrain à diviser de 840 m ² environ au profit de l'association A.Fo.C.G. Atlantique |
| 2020 02 B n°07 | Économie – Questembert – Parc d'activités des Hibiscus - Cession d'un terrain à diviser de 820 m ² environ au profit de Madame SOPHIE HELLEU (LES POINTS SUR LES I) |
| 2020 02 B n°08 | AMENAGEMENT – Information - Déploiement THD phases 2 et 3 |
| 2020 02 B n° 09 | PERSONNEL – Création et suppression de postes – tableau d'avancements de grade – actualisation |
| 2020 02 B n° 10 | Questions diverses |

V - Agenda et informations diverses

Conseil Communautaire le 24 Février 2020 (dernier Conseil Communautaire)

Comité Culture le 03 Mars 2020 à 18h30

Bureau Communautaire le 12 Mars 2020 à 14h00 (au lieu de 17h)

Retour sur le courrier PLUi du Préfet, le PLUi est opposable.

Lettre d'information communautaire : distribution début mars

Navette estivale : renouvellement 2020 du 16/07 au 20/08/2020

FIN de la séance du CONSEIL : 23h00

Visa (Préfecture) et affichage le 3 mars 2020

La Présidente,

Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES